

pour AJ | 1 | 2 | mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	AUTEUR - DROITS D'AUTEUR								
Nature de l'activité (1)		25 Adhérents	Code activité pour les praticiens médicaux							
N° SIRET			si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS				
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »		AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL				
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA		AT		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion		Nombre de salariés	AP		Salaires nets perçus	AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)			DA							
2										
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)					AA	47 005	102,74 %	
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)					AB			
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)					AC	1 255	2,74 %	
	4	Montant net des recettes					AD	45 750	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)					AE	1		
	6	Gains divers (5)					AF	3 414	7,46 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)					AG	49 164	107,46 %	
3										
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)					BA	1 965	4,29 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)					BB		%	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)					BC			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée					BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale					JY	112	0,24 %	
	13	Autres impôts					BS	341	0,75 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible					BV	1 257	2,75 %	
	15	Loyer et charges locatives					BF	1 742	3,81 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)					BW			
	17	Entretien et réparations						354	0,77 %	
	18	Personnel intérimaire								
	19	Petit outillage (11)						1 263	2,76 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité						128	0,28 %	
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)						1 721	3,76 %	
	22	Primes d'assurances						206	0,45 %	
	23	Frais de véhicules (12)						2 031	4,44 %	
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...								
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...						1 852	4,05 %	
	25	Charges sociales personnelles (13)					BT	3 948		
		dont obligatoires								
		dont cotisations facultatives Madelin					BZ	734		
		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					BU			
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès						636	1,39 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone						1 380	3,02 %		
28	Frais d'actes et de contentieux						1			
29	Cotisations syndicales et professionnelles					BY	95	0,21 %		
30	Autres frais divers de gestion						505	1,10 %		
31	Frais financiers (14)					BN	108	0,24 %		
32	Pertes diverses (15)					BP	2			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)					BR	20 512	44,83 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **AUTEUR - DROITS D'AUTEUR**

N° SIRET

25 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	28 652	62,63 %
		35	Plus-values à court terme (16)					CB		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	327	0,71 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	28 979	63,34 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
		40	Frais d'établissement (19)					CG	34	0,07 %
		41	Dotations aux amortissements (20)					CH	1 465	3,20 %
		42	Moins-value à court terme					CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 486	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	2 250	4,92 %
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO	764		
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	3 750	8,20 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	25 229	55,15 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	4 241		
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	1 050		
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	9		
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	7 491		

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

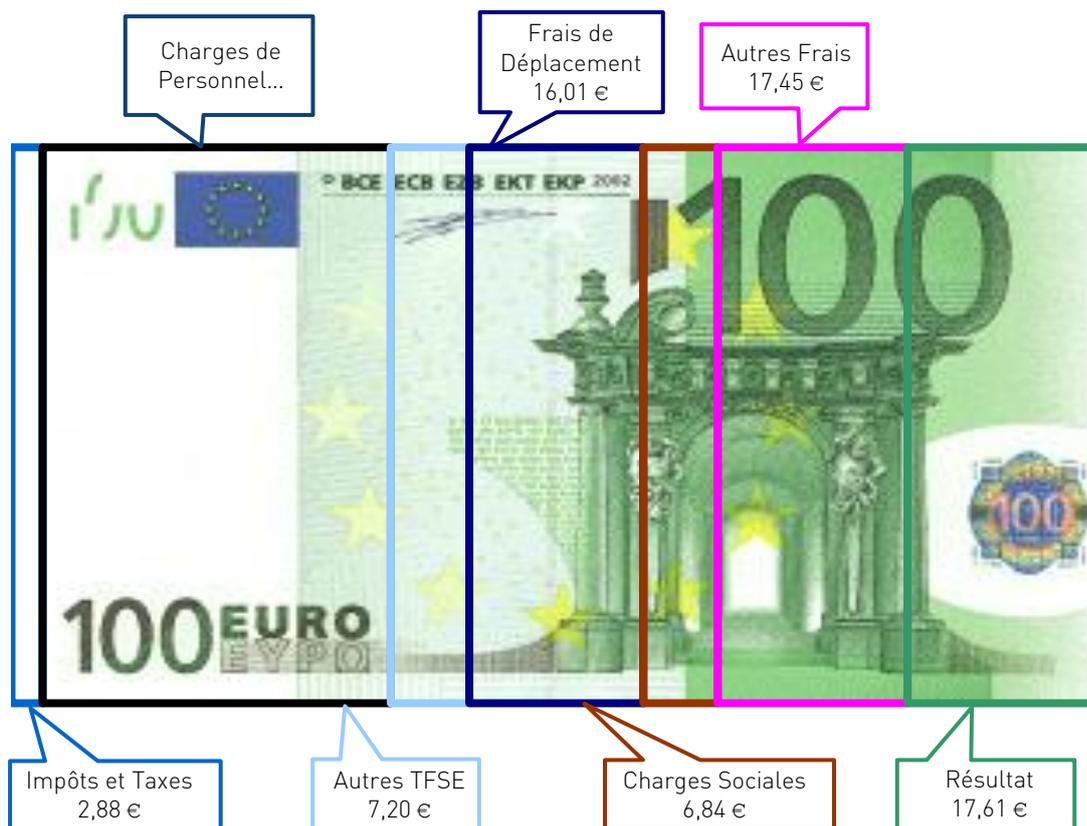
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			9 047			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.

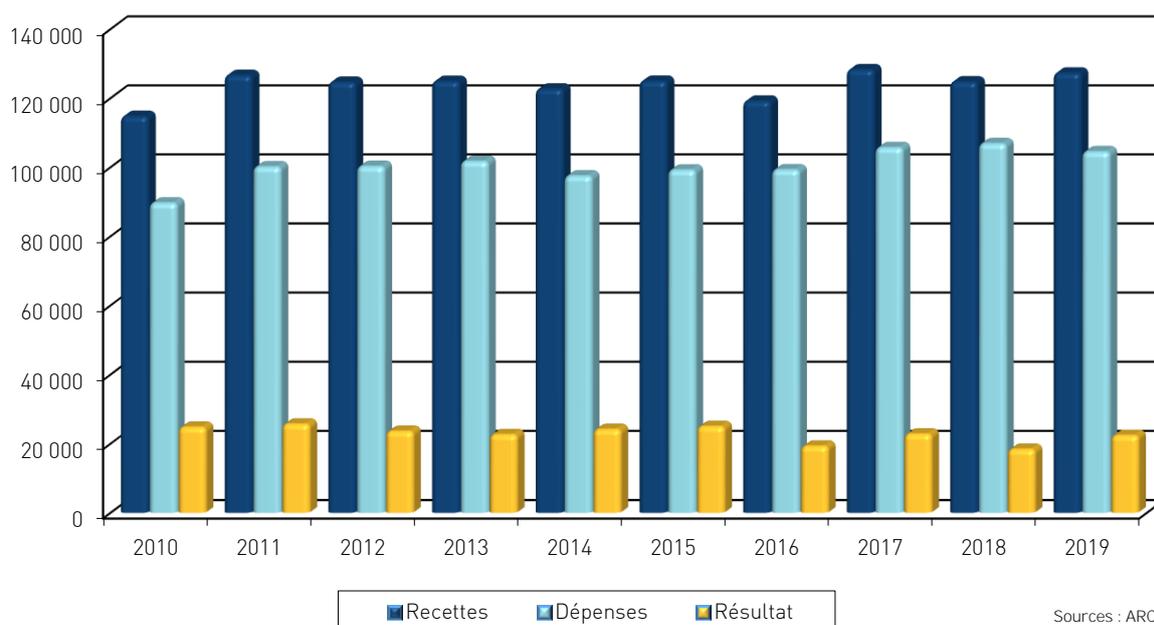
STATISTIQUES PAR TRANCHES DE RECETTES – AUTEUR-DROITS D'AUTEUR

 2019		Tranche n° 1		Tranche n° 2	
		de 0 € à 58 595 €		de 58 596 € à 98 570 €	
		15 Adhérents		10 Adhérents	
RECETTES	Recettes encaissées	28 891	102,37 %	77 146	102,75 %
	A déduire : Débours payés				
	Honoraires rétrocedés	669	2,37 %	2 068	2,75 %
	Montant net des Recettes	28 222	100,00 %	75 078	100,00 %
	Produits financiers			2	
Gains divers	4 990	17,68 %	550	0,73 %	
TOTAL RECETTES		33 212	117,68 %	75 630	100,74 %
DÉPENSES	Achats	1 314	4,65 %	2 810	3,74 %
	Salaires nets				
	Charges sociales sur salaires				
	Taxe sur la Valeur Ajoutée				
	Contrib. Économique Territoriale	77	0,27 %	155	0,21 %
	Autres impôts	334	1,18 %	327	0,44 %
	CSG déductible	514	1,82 %	2 487	3,31 %
	Loyers et charges locatives	825	2,92 %	3 222	4,29 %
	Location de matériel et mobilier	127	0,45 %	190	0,25 %
	- Entretien et réparations	120	0,43 %	693	0,92 %
	- Personnel intérimaire				
	- Petit outillage	1 033	3,66 %	1 551	2,07 %
	- Chauffage, eau, gaz, électricité	147	0,52 %	93	0,12 %
	- Honoraires non rétrocedés	1 495	5,30 %	2 103	2,80 %
	- Primes d'assurances	210	0,74 %	180	0,24 %
	TOTAL T.F.S.E.	3 006	10,65 %	4 621	6,15 %
	- Frais de véhicules	1 587	5,62 %	2 676	3,56 %
	- Autres frais de déplacements	714	2,53 %	3 557	4,74 %
	TOTAL TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	2 301	8,15 %	6 233	8,30 %
	- Charges sociales Obligatoires	1 982	7,02 %	6 792	9,05 %
	- Charges sociales Facultatives				
	CHARGES SOCIALES PERSONNELLES	2 254	7,99 %	8 325	11,09 %
	- Frais de réception, représentation, congrès	672	2,38 %	663	0,88 %
- Fournitures de bureau, documentation, ...	1 394	4,94 %	1 277	1,70 %	
- Frais d'actes et contentieux	2	0,01 %			
- Cotisations syndicales et professionnelles	75	0,27 %	119	0,16 %	
- Autres frais divers de gestion	311	1,10 %	782	1,04 %	
TOTAL FRAIS DIVERS DE GESTION	2 453	8,69 %	2 841	3,78 %	
Frais financiers	59	0,21 %	177	0,24 %	
Pertes diverses			6	0,01 %	
TOTAL DÉPENSES	13 264	47,00 %	31 396	41,82 %	
RÉSULTAT	Excédent	19 948	70,68 %	44 234	58,92 %
	Plus-values à court terme				
	Divers à réintégrer	250	0,89 %	417	0,56 %
	Bénéfice SCM				
	Frais d'établissement			85	0,11 %
	Dotation aux amortissements	1 026	3,64 %	2 091	2,79 %
	Moins-values à court terme				
	Divers à déduire	1 194	4,23 %	3 715	4,95 %
Déficit SCM					
RÉSULTAT	17 978	63,70 %	38 760	51,63 %	
Kilométrage moyen		6947 km		12720 km	

UTILISATION DE 100 € DE RECETTES EN 2019



ÉVOLUTION DE LA PROFESSION SUR 10 ANS



Siège de RENNES :
8 Place du Colombier
BP 40415
35004 RENNES Cedex

Bureau de VANNES :
1 Rue Anita Conti
56000 VANNES

Bureau de NANTES :
4 rue du Wattman
44700 ORVAULT

Bureau de PARIS :
15 avenue Trudaine
75009 PARIS

Tél : 02 23 300 600 - Fax 02 23 300 101 - Mail : contact@arcolib.fr